

Recyclage Enseignement Médical – Niveau 1

MAJ 01/01/2026

Lycée Professionnel Maritime et
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
☎ : 02 33 44 74 40
✉ : fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



Norme STCW

PRÉREQUIS :

- ☐ Être âgé d'au moins 18 ans
- ☐ Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- ☐ Être titulaire du Médical 1 (formation initiale)

MODALITÉS D'ACCÈS :

- ☐ Remplir un dossier d'inscription
- ☐ Avoir un financement

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, vous serez capable de
- donner les premiers secours
 - réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord
 - appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord

MODULES	DESSCRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
UV HPR : hygiène et prévention des risques	comprenant trois parties : HPR1 : Prévention des risques professionnels maritimes HPR 2 : Hygiène et Hygiène individuelle et collective / Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord. HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).	1	38	
UV AMMCT 1 : aide médicale en mer, consultation télémédicale de niveau 1	incluant une formation : aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence / à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord / à la préparation d'une évacuation sanitaire.	1		
PSC 1 : Prévention et Secours Civiques – Niveau 1	Savoir exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours	6	112	
TOTAL PARCOURS COMPLET		8	150	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

MODALITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

- L'absence à un module de formation conduit à la non acquisition de celui-ci, et à la non acquisition du recyclage Médical 1.



Intervenants :

- Infirmière du Service Santé des Gens de Mer
- UDSP50

❖ La formation est modulaire et se découpe en blocs compétences.

❖ Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de pêche, commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le Médical 1 est soumis à un recyclage quinquennal.

Recyclage Enseignement Médical – Niveau 1

ORGANISME CERTIFICATEUR	Ministère de la Mer
MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS	Cette formation permet d'embarquer à bord des navires de pêche, de commerce ou de plaisance. Cette formation est obligatoire pour un embarquement, elle vise à réduire le facteur risque humain, et à sauver des vies humaines.
MÉTHODES MOBILISÉES	Supports de cours papier – Salle cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations.... Pas de formation à distance
DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE	Pas de période en entreprise pour cette formation
SUITE DE PARCOURS	Titre obligatoire pour un embarquement, obligatoire pour suivre le Médical II Titre de Certificat Matelot Pont, Mécanicien 250 kW, Capitaine 200 Pêche et Capitaine 200 Voile.
ÉQUIVALENCE - PASSERELLE	Formation financée par Total sous la norme STCW 95.
MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaire et le formateur par demi-journée et une attestation de réalisation est fournie à la fin du cours.

FINANCEMENT :

- CPF
- Financement personnel
- OCAPIAT via l'employeur
- OPCO...

Code RS : 5923

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2026

Certificateur : DIRM

En 2025

63 Candidats présentés
100 % de réussite
100 % d'accomplissement

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur

☎ : 02 33 88 57 10

✉ : fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.